



NOTE D'INFORMATION

n° 25.42 – Juin 2025

88 500 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2023-2024 : neuf sur dix bénéficient d'un enseignement en français langue seconde

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteure : Laurence Brun, DEPP-A2
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 88 500 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) sont scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée. C'est 1 000 élèves de moins qu'en 2022-2023. À ces élèves s'ajoutent 1 400 jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et 3 300 jeunes en attente d'une affectation. Huit élèves allophones nouvellement arrivés sur dix, scolarisés à l'école, au collège ou au lycée, ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France. Neuf sur dix bénéficient d'un soutien en FLS, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A).

► L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. En 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de mesurer le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire français, en âge d'être scolarisés du cours préparatoire (CP) jusqu'à la terminale. Ces derniers ont des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS), langue apprise après leur langue maternelle et qui joue un rôle privilégié dans le développement de l'enfant. Un enfant allophone entre dans le champ de l'enquête dès lors qu'il a passé le test de positionnement initial et que celui-ci a identifié son besoin de soutien linguistique. Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » peuvent être scolarisés en école élémentaire, collège ou lycée, pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou rester en attente d'une affectation. S'ils sont scolarisés, ils peuvent bénéficier d'un enseignement en FLS, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement dans une classe sans soutien linguistique. L'élève sort du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît. Dans cette Note d'Information, l'emploi de l'expression « élève allophone » sans autre précision

fait ainsi référence à un « élève allophone nouvellement arrivé », en cours d'année scolaire ou précédemment.

Le nombre d'élèves allophones scolarisés diminue de 1,1 %

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 88 500 élèves allophones ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde sont scolarisés en France : 38 500 à l'école élémentaire, 36 200 au collège et 13 800 au lycée. S'y ajoutent 1 400 jeunes pris en charge par la MLDS et 3 300 jeunes en attente de scolarisation [figure 1](#).

Par rapport à l'année scolaire 2022-2023, le nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire, collège ou lycée diminue de 1,1 %, soit 1 000 élèves de moins. Les plus fortes baisses d'effectifs ont lieu dans les académies de Martinique (- 27 %), de Nice (- 24 %) et de Versailles (- 20 %). Pour ces deux dernières académies, les fortes baisses font suite à de fortes hausses au cours de l'année scolaire 2021-2022 dans un contexte marqué par le début de la guerre en Ukraine. À l'inverse, les académies présentant les plus fortes augmentations d'effectifs sont celles de Nancy-Metz (+ 36 %), de Clermont-Ferrand (+ 31 %) et de Strasbourg (+ 23 %). Sur l'ensemble de la France, l'évolution des effectifs diffère selon le niveau de scolarisation. En effet, si le nombre d'élèves allophones scolarisés en école élémentaire

diminue de 6 %, il reste stable au collège et augmente de 13 % au lycée (voir figures 7 et 71 en ligne).

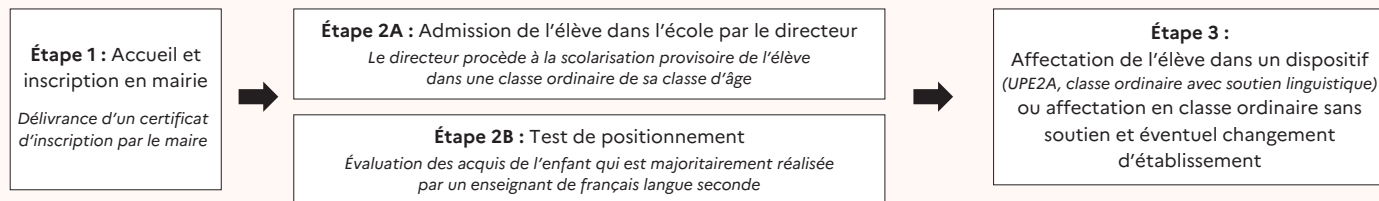
En 2023-2024, un quart des écoles élémentaires, collèges et lycées (publics et privés) accueillent des élèves allophones. Cela représente 20 % des écoles élémentaires, 46 % des collèges et 42 % des lycées (voir figure 8 en ligne).

Pour 36 % des élèves scolarisés en 2023-2024, le test de positionnement a eu lieu en septembre de l'année scolaire en cours

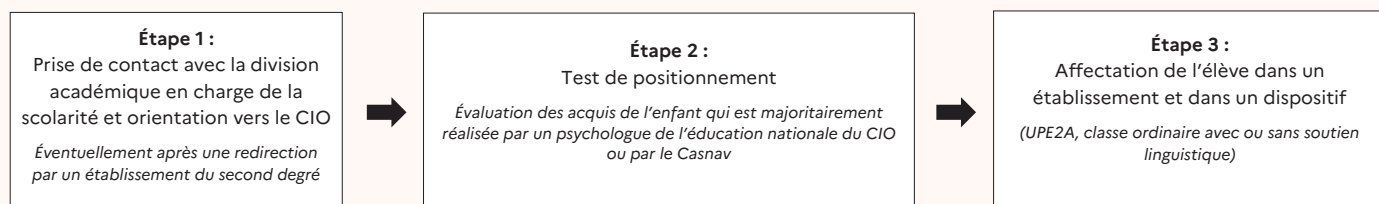
Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves allophones sont mis en évidence par un test de positionnement initial. Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique. Parmi les élèves allophones recensés en 2023-2024, 59 % ont été positionnés au cours de cette même année scolaire, il s'agit des néo-arrivants (voir figure 9 en ligne). Si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : 36 % des néo-arrivants en 2023-2024 ont été positionnés

Scolarisation d'un élève allophone en 2023-2024 dans...

► le 1^{er} degré (CP à CM2) : 38 500 scolarisés en école élémentaire



► le 2^d degré (collège et lycée) : 36 200 scolarisés en collège et 13 800 en lycée



+ 1 400 pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

+ 3 300 jeunes en attente d'une scolarisation au 1^{er} juillet 2024

Champ : France, public + privé.
Source : DEPP, enquête EANA 2023-2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.42. DEPP

2 Délais avant prise en charge (en %)

Durée avant prise en charge (délai entre le positionnement et la scolarisation)	Élémentaire	Collège	Lycée	MLDS
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	63,3	28,4	27,3	11,5
Entre 1 et 14 jours	21,1	20,4	19,8	12,3
Entre 15 et 30 jours	6,0	14,1	12,6	19,5
Entre 1 et 3 mois	4,5	22,1	21,5	35,4
Entre 3 et 6 mois	2,0	8,3	8,6	15,4
Entre 6 mois et 1 an	1,7	4,1	5,6	5,2
1 an et plus	1,5	2,8	4,6	0,7
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : pour 63,3 % des élèves allophones scolarisés en élémentaire, il n'y a pas eu d'attente entre leur test de positionnement initial et leur scolarisation.

Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré et jeunes accueillis en MLDS, en 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2023-2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.42. DEPP

à cette période. Cependant, pour 41 % des élèves allophones, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire de septembre 2023 (ils étaient 40 % dans ce cas en 2022-2023). Il s'agit d'élèves positionnés et scolarisés tardivement dans l'année scolaire précédente, ou n'ayant pas encore atteint le degré d'autonomie en français qui leur permettrait de suivre une scolarité en classe ordinaire sans soutien linguistique. La structure à l'origine du positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation (voir figure 10 en ligne). Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est souvent faite

par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement du français langue seconde (76 % des cas en 2023-2024). Cela concerne également 25 % des cas dans le second degré, auxquels s'ajoutent les centres d'information et d'orientation (CIO) dans 28 % des cas et les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) pour 29 % des cas. Les résultats de ce test de positionnement permettent d'élaborer la réponse pédagogique la mieux adaptée à chaque élève.

3 300 jeunes allophones sont en attente d'une scolarisation en juin 2024

En juin 2024, 3 300 jeunes allophones sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un test de positionnement. L'augmentation par rapport à l'année 2022-2023 (+ 2 300 élèves) est due à une amélioration de la qualité de la collecte de l'information concernant ces élèves. Un tiers d'entre eux ont réalisé leur test de positionnement avant le 1^{er} janvier 2024.

84 % des écoliers allophones sont scolarisés moins de deux semaines après le test de positionnement

Dans le premier degré, le test de positionnement peut se faire en même temps ou après l'inscription dans un établissement. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), celui-ci peut être positionné le jour même par l'enseignant en FLS. Cette situation concerne 63 % des élèves allophones scolarisés en 2023-2024 dans le premier degré ► figure 2.

Dans le second degré, l'inscription dans un établissement intervient après l'affectation prononcée à la suite du positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones y est donc plus long.

En 2023-2024, 49 % des collégiens et 47 % des lycéens allophones scolarisés ont attendu moins de deux semaines pour être pris en charge après leur test de positionnement. En revanche, 15 % des collégiens et 19 % des lycéens allophones ont dû attendre plus de trois mois avant d'intégrer le système scolaire. Après une hausse continue de 2016-2017 à 2020-2021, la part des lycéens ayant attendu plus de trois mois leur scolarisation diminue fortement en 2021-2022 pour atteindre 16 % contre 25 % en 2020-2021 avant de remonter à 21 % en 2022-2023 (voir figure 2.1 en ligne). Les jeunes allophones accueillis en MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs : 24 % sont pris en charge deux semaines après leur test de positionnement et 21 % d'entre eux restent sans solution trois mois après leur test.

Entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, la part des élèves allophones ayant attendu plus d'un an entre leur test de positionnement et leur scolarisation augmente. La part des élèves scolarisés au collège ayant attendu plus d'un an passe de 2 % en 2022-2023 à 3 % en 2023-2024 ; la part des lycéens dans ce cas passe de 3 % à 5 %. Ces parts étaient respectivement de 2 % et 4 % en 2021-2022.

Huit élèves allophones sur dix ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France

À la rentrée 2023-2024, 80 % des élèves allophones étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France. Lors de cette scolarisation antérieure, dans 87 % des cas, l'élève a été scolarisé dans sa (ou ses) langue(s) première(s). Parmi les élèves allophones, 69 % ne parlent qu'une seule langue en dehors du français, 29 % en parlent deux ou plus. Le nombre de langues parlées augmente avec l'âge des élèves ; en effet, les lycéens parlent plus fréquemment deux langues ou plus en dehors du français (37 %, contre 32 % des collégiens et 23 % des écoliers) (voir figure 11 en ligne). Les garçons représentent 57 % des effectifs des élèves allophones, contre 51 % pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées. Ce pourcentage est en légère hausse par rapport à 2022-2023 (+ 0,5 point) après une baisse continue depuis 2018-2019 (voir figure 12 en ligne).

Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte 53 % de garçons parmi les écoliers allophones, 59 % parmi les collégiens et 64 % parmi les lycéens. Au lycée, la part des garçons augmente constamment jusqu'en 2018-2019 (de 67 % en 2016-2017 à 74 % en 2018-2019) puis diminue jusqu'à 64 % en 2023-2024. Au collège, après une baisse continue de 2020-2021 à 2022-2023,

la part des garçons remonte à 59 % en 2023-2024. La part des garçons est stable en élémentaire (entre 52 % et 53 % depuis 2017-2018).

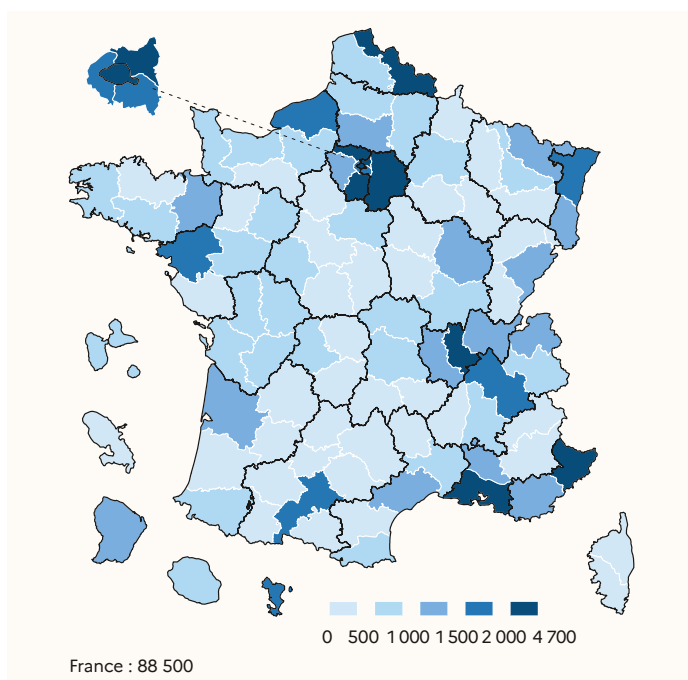
Le nombre d'élèves allophones scolarisés est contrasté suivant les territoires

Neuf départements scolarisent chacun plus de 2 000 élèves allophones. Parmi ceux-ci, le département de la Seine-Saint-Denis en scolarise 4 700, tandis que les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, Paris, le Rhône et la Seine-et-Marne en scolarisent entre 2 500 et 3 000. À l'inverse, les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de Martinique, des Hautes-Alpes, de Corse-du-Sud, de la Lozère et de la Creuse en scolarisent chacun moins de 150

figure 3.

Les élèves allophones recensés par cette enquête ne sont pas tous scolarisés au même moment de l'année scolaire, certains étant arrivés en cours d'année. Certains élèves allophones ont également pu devenir autonomes en cours d'année et ne plus avoir besoin de dispositif spécifique. Le fait de comparer le nombre d'élèves allophones scolarisés durant au moins un temps de l'année scolaire au nombre total d'élèves scolarisés dans les départements apporte toutefois un éclairage complémentaire. Au niveau national, pour 1 000 élèves scolarisés en 2023-2024, le nombre d'élèves

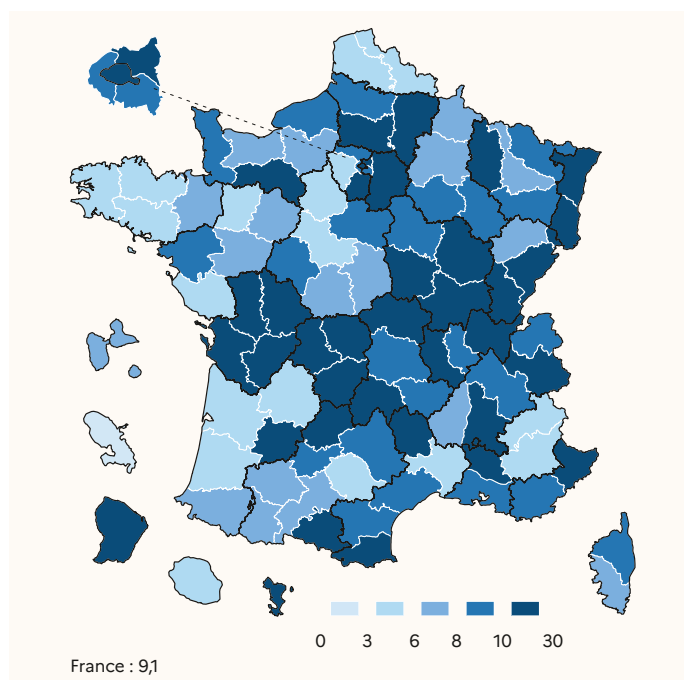
3 Nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire ou dans le second degré



Lecture : dans les Alpes-Maritimes, entre 2 000 et 4 700 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés en élémentaire ou dans le second degré.
Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2023-2024, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2023-2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.42. DEPP

4 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré



Lecture : dans les Alpes-Maritimes, pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré, entre 10 et 30 étaient allophones nouvellement arrivés.
Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2023-2024, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2023-2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.42. DEPP

allophones reste à 9 (pour 9 en 2022-2023, 8 en 2021-2022 et 7 en 2020-2021). On en compte 22 à Mayotte et en Guyane et 20 en Charente. Le Doubs, la Seine-Saint-Denis, le Territoire-de-Belfort et les Deux-Sèvres en comptent, quant à eux, entre 15 et 18. Ce ratio est plus élevé dans les départements qui accueillent les effectifs les plus importants d'élèves allophones et dans les départements ruraux où les effectifs scolaires sont plus faibles. Le département de la Martinique en compte moins de 3 **figure 4**.

Neuf élèves sur dix bénéficient d'un dispositif de soutien en FLS

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs de soutien en FLS (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants [UPE2A]), ou bien bénéficier d'un soutien en FLS en classe ordinaire ; ils peuvent aussi bénéficier de modules d'accueil temporaire. Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA). Pour l'année 2023-2024, 90 % des élèves allophones bénéficient d'un dispositif de soutien en FLS **figure 5**. C'est au collège que cette prise en charge est la plus fréquente : 92 % des collégiens ont intégré un dispositif, contre 88 % à l'école élémentaire et 90 % au lycée.

À l'inverse, 10 % des élèves allophones sont donc scolarisés en milieu ordinaire sans soutien en FLS, pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation.

Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (68 % de l'ensemble) et 20 % sont pris en charge dans une classe ordinaire avec soutien en FLS. Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge. Dans certains départements, les élèves allophones bénéficient quasi exclusivement (plus de 95 %) d'un dispositif UPE2A ou UPE2A-NSA : Alpes-de-Haute-Provence,

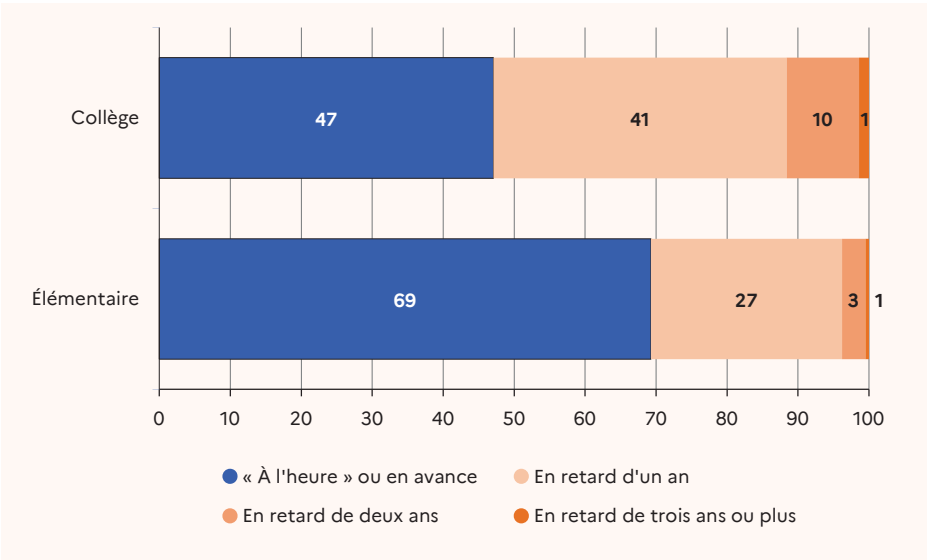
Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif français (en %)

	Ensemble	Élémentaire	Collège	Lycée
Classe cursus ordinaire sans soutien en FLS	10	12	8	10
Avec un dispositif de soutien en FLS	90	88	92	90
UPE2A	62	62	65	55
Classe cursus ordinaire avec soutien en FLS	20	23	16	22
UPE2A-NSA	6	2	10	8
Autre	2	1	2	5
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : parmi les élèves allophones scolarisés aux niveaux élémentaire, collège ou lycée, 10 % l'ont été en cursus ordinaire sans soutien en FLS. Parmi les élèves allophones scolarisés aux niveaux élémentaire, collège ou lycée, 62 % ont bénéficié d'un dispositif UPE2A.
Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les totaux indiqués soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau.
Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2023-2024, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2023-2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.42. DEPP

Retard scolaire (en %)



Lecture : 47 % des élèves allophones scolarisés au collège sont à « à l'heure » ou en avance.
Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2023-2024, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2023-2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.42. DEPP

Hautes-Alpes, Haute-Marne, Ardennes, Bas-Rhin et Val-de-Marne. Dans d'autres départements, à l'inverse, moins de 5 % en bénéficient : Mayenne, Manche, Mayotte et Orne.

En élémentaire, 69 % des élèves allophones sont « à l'heure », au collège, 53 % sont « en retard »

En 2023-2024, sept élèves allophones scolarisés en élémentaire sur dix sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation. Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible, la moitié des collégiens étant en retard par rapport à leur classe d'âge. Parmi eux, 78 % présentent un décalage d'un an **figure 6**. Parmi les élèves allophones scolarisés au lycée, 48 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré,

majoritairement en première année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 28 % pour l'ensemble des lycéens). Les lycéens allophones sont 14 % à être scolarisés dans une classe spécifique pour allophones sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les 37 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, 73 % sont en classe de seconde (voir figure 13 en ligne). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.42, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information